

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Babin

<https://www.cadre21.org/membres/d2009e72ebbdeb13d61bf293>

Date d'obtention : 2022-05-05 12:04:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto découle d'un partenariat entre les écoles, le service de police ainsi que le DPCP. Celui-ci prend en compte le mandat de chacun et permet un arrimage d'intervention visant d'abord et avant tout le bien de la victime. Sexto permet d'uniformiser les interventions, de diminuer la propagation de la photo et le temps d'intervention.

Il est important de communiquer avec les services de police peu importe la gravité de la situation et ce avant ou après avoir utilisé la trousse. Il est important d'aller mesurer l'ampleur de la situation à l'aide du questionnaire et surtout de rencontrer tous les jeunes considérer impliquer dans la distribution et dans la réception de la photo.

Il faut savoir que nous sommes dans le droit de saisir tout appareil lorsque nous avons assez d'éléments pour croire qu'une photo pornographique s'y retrouve.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Sexto me permettra de suivre une procédure claire et surtout me rendra plus à l'aise lors d'une telle intervention. Étant bien structuré et ayant des questions préalablement écrites, cela diminuera ma crainte de faire une erreur légale ou une mauvaise intervention. Elle me permettra de me sentir compétente.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire très attention à ne pas voir la vidéo ou la photo impliquée dans l'application de la trousse.